

CAPSULE INFO>VEILLE

OCDE : pour en finir avec les montages financiers abusifs

Depuis plusieurs années, le rôle de certains intermédiaires fiscaux impliqués dans des opérations de fraude fiscale de plus en plus complexes a été mis de l'avant dans les médias (Panama Papers et Paradise Papers). Pour l'OCDE, ces spécialistes nuisent à l'image de leur profession et contribuent à miner la confiance du public envers le système juridique et financier.

Pour l'organisme, il convient donc de mettre en place des mesures qui ciblent ces intermédiaires afin de s'attaquer à cette criminalité.

Les professionnels de la fiscalité jouent un rôle important pour aider les entreprises et les particuliers à remplir leurs obligations fiscales en respectant la loi. Si la majorité d'entre eux est intègre, certains incitent leurs clients à commettre des infractions.

Dans ce rapport, l'OCDE propose plusieurs stratégies pour détecter, prévenir et stopper les activités frauduleuses de ces professionnels. Elles s'articulent autour de cinq piliers :

- **La sensibilisation** : les enquêteurs fiscaux doivent avoir les connaissances, les informations et les compétences nécessaires pour bien identifier les intermédiaires fiscaux et être en mesure de déterminer les risques liés aux opérations de ces derniers.
- **La législation** : la loi doit conférer aux enquêteurs et aux procureurs les pouvoirs nécessaires pour non seulement identifier les intermédiaires fiscaux qui contribuent à la criminalité fiscale, mais aussi les poursuivre et, le cas échéant, les sanctionner.

Plusieurs pays ont ainsi mis sur pied des mesures concrètes. Un pays, par exemple, a établi des sanctions administratives à l'encontre de ces intermédiaires fiscaux aux pratiques frauduleuses. Au Mexique, des réformes législatives ont placé certaines infractions fiscales comme relevant du crime organisé pour couvrir les activités des intermédiaires fiscaux. Ces derniers peuvent dès lors encourir jusqu'à seize ans d'emprisonnement.

Lorsqu'un gouvernement envisage d'instaurer des dispositions légales pour sanctionner les intermédiaires fiscaux délictueux, il doit prendre en compte plusieurs éléments :

- bien définir qui sont les intermédiaires fiscaux et leur rôle ;
- ne pas limiter les sanctions à des peines d'emprisonnement ou des amendes, mais aussi à des interdictions d'exercer, par exemple ;
- lever le secret professionnel pour les intermédiaires fiscaux faisant l'objet d'une enquête.

- **La dissuasion et neutralisation** : une des stratégies de dissuasion passe par la prévention, notamment par une communication claire des règles fiscales et des risques encourus en cas de non-respect. Les administrations publiques peuvent aussi communiquer avec les contribuables lorsqu'un risque est relevé. C'est la voie empruntée par l'Australian Taxation Office qui a implanté un dispositif d'alerte pour les contribuables. Cette initiative semble avoir réussi à prévenir le recours à certains mécanismes fiscaux illégaux.

Une autre approche est de favoriser le bon comportement des entreprises en mettant l'accent, par exemple, sur leurs responsabilités. Ainsi, depuis 2017, le Royaume-Uni a promulgué une nouvelle loi qui rend responsables les entreprises qui n'empêchent pas leurs intermédiaires fiscaux de mener des activités illégales.

Plusieurs pays encouragent aussi les contribuables à divulguer eux-mêmes les actes frauduleux auxquels ils auraient pris part, s'assurant ainsi une certaine clémence dans les sanctions. Ces programmes de déclarations spontanées peuvent être temporaires ou permanents, être généraux ou plus spécifiques, tel le programme américain sur la déclaration volontaire des comptes à l'étranger.

Enfin, certains pays obligent les intermédiaires et les contribuables qui ont réalisé des opérations comportant des caractéristiques particulières à les communiquer aux autorités. C'est le cas pour des planifications fiscales transfrontalières ou des structures extraterritoriales. Les autorités peuvent ainsi mieux prévenir et intervenir, s'il y a lieu.

- **La coopération** : lutter contre la fraude fiscale doit se faire de manière concertée entre différentes organisations d'un même pays, mais aussi à l'international. Plusieurs outils peuvent coexister pour ce faire :
 - équipes communes d'enquête qui, grâce à des équipes pluridisciplinaires et multiorganisationnelles, permettent de bénéficier d'expertises diversifiées.
 - centre de renseignement interinstitutionnel pour collecter et analyser les données de plusieurs organismes, mais aussi pour fournir des informations pertinentes aux enquêteurs.
 - programmes de formation qui réunissent du personnel de plusieurs organisations, créant ainsi des liens entre les personnes et donc les organisations, ce qui encourage aussi la comparaison des pratiques sur des défis communs.

Le National Economic Crime Centre, au Royaume-Uni, est un bon exemple de collaboration entre plusieurs organisations. Il a été établi en 2018 dans l'objectif de modifier la manière de contrer les activités financières illégales. Il regroupe des organismes de répression, des procureurs et des administrations publiques.

Le Joint Chiefs of Global Tax Enforcement est, quant à lui, un bel exemple de coopération internationale. Il s'agit d'une alliance entre l'Australie, le Canada, les États-Unis, les Pays-Bas et le Royaume-Uni pour lutter contre la criminalité fiscale internationale. En janvier 2020, une action coordonnée a eu lieu contre un établissement financier soupçonné d'être un facilitateur de fraude fiscale. Dans la même journée, perquisitions, entretiens, assignations à comparaître ont conduit à des enquêtes dans chaque pays et, éventuellement, des sanctions pénales ou civiles.

- **La mise en œuvre** : un responsable et un organisme doivent être chargés de superviser la mise en œuvre de la stratégie en évaluant son efficacité et en apportant les éventuelles modifications requises.

RÉFÉRENCE

OCDE (2021). *En finir avec les montages financiers abusifs. Réprimer les intermédiaires qui favorisent les délits fiscaux et la criminalité en col blanc*, [en ligne], <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/delits/en-finir-avec-les-montages-financiers-abusifs-reprimer-les-intermediaires-qui-favorisent-les-delits-fiscaux-et-la-criminalite-en-col-blanc.pdf>